



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
2020PA402

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE
25 rue Etienne Dolet
63000 CLERMONT-FERRAND
Représentant : Monsieur le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE
Tél : 04 73 34 44 10 - Fax : 04 73 35 12 85
E-mail : marches@crous-clermont.fr

2 – OBJET DU MARCHE

➤ **Objet** : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des 27 cuisines communes des tours A/B/C de la résidence universitaire Philippe Lebon

➤ Type de marché : Prestations intellectuelles

➤ Classification CPV : 78000000

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

➤ Description :

Le présent marché, est un marché public de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation des 27 cuisines communes des tours A/B/C de la résidence universitaire Philippe Lebon située 28 boulevard Côte Blatin à Clermont-Ferrand et ayant pour objet la réalisation des missions suivantes :

Mission de base

- 1 - Diagnostic : DIAG
- 2 - Avant-projet : APS et APD
- 3 - Etudes de projet : PRO (demande permis de construire et dépôt en mairie)
- 4 - Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux : ACT
- 5 - Eudes d'exécution : EXE
- 6 - Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- 7 - L'assistance au Maître d'ouvrage pour la réception et la garantie de parfait achèvement des travaux (AOR)

Mission complémentaires

- 8 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination des études et de chantier (OPC)
- 9 - Coordination SSI

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « Réhabilitation d'ouvrage de Bâtiment existant ».

Les travaux seront réalisés en site occupé jusqu'au 30 juin (2020 / 2021 / 2022) et en site non occupé à partir du 1er juillet pour chaque phase.

➤ Durée du marché :

La mission de maîtrise d'œuvre débutera à la date de notification du marché et se poursuivra jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.

Les travaux seront exécutés selon 3 phases :

Phase 1 tour A : du 17 mai 2021 au 16 août 2021 (1 mois de préparation de chantier inclus)

Phase 2 tour B : du 16 mai 2022 au 16 août 2022 (1 mois de préparation de chantier inclus)

Phase 3 tour C : du 15 mai 2023 au 14 août 2023 (1 mois de préparation de chantier inclus)

Le DCE du marché de travaux devra être remis au maître d'ouvrage au plus tard 01/02/2021.

➤ Allotissement : Le présent marché n'est pas décomposé en lots.

Conformément aux dispositions de l'article L2113-11 et R2113-3 du Code de la commande publique, la dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile, et financièrement plus coûteuse, l'exécution de la présente prestation.

➤ Tranches :

Le marché comporte une seule tranche.

➤ Forme du marché :

S'agissant de la maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation d'ouvrages des existants, le marché est soumis aux dispositions R2112-16 à R2112-18 du Code de la commande publique.

Il sera conclu à prix forfaitaire et révisable.

Le forfait de rémunération provisoire résulte du taux de rémunération proposé par le soumissionnaire appliqué sur l'enveloppe budgétaire prévisionnelle des travaux indiqués à l'article 1.3 du présent règlement.

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

- Modalités de paiement : Mandat administratif à 30 jours maximum
- Langue de rédaction des marchés : Français
- Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

Renseignements et formalités nécessaires indiqués aux articles 3, et 4 du règlement de consultation.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R.2152-6 et R.2152-7 §2 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur, représenté par le Directeur général du CROUS Clermont Auvergne, élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Il choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, pondérés (base 100) :

1 : Valeur technique de l'offre (coefficient 60)

Note méthodologique : analyse de l'opération et de ses enjeux, mode d'exécution, moyens humains et techniques affectés au chantier pour respecter les délais, documentation des matériaux et note décrivant la démarche qualité, sécurité, environnement adaptée à l'opération (attention travaux en site occupé).

Sous critère 1 (noté sur 40) : Moyens humains dédiés à l'opération :

Présentation de l'équipe constituée pour répondre à cet appel d'offres (avec effectifs alloués à l'opération, répartition détaillée des tâches par cotraitant et par phase), organisation fonctionnelle de l'équipe, compétences (organigramme et CV des personnes affectées à l'opération) ; nombre de réunion de chantier par semaine, nombre de visite, niveau de présence sur le chantier.

Sous critère 2 (noté sur 40) : Note exposant l'intérêt porté à cette opération, la compréhension des problématiques, les éléments qualifiant l'équipe pour la réaliser ; la démarche envisagée pour ces réaménagements et le suivi des phases de réalisation du projet.

Sous critère 3 (noté sur 20) Respect et optimisation des délais

Le calendrier de la mission de maîtrise d'œuvre devra tenir compte des indications fournies à l'article 1.4 du règlement pour le respect des délais.

Le candidat pourra proposer une date de remise du DCE optimisée (annexe 2 attri1).

La note globale maxima sera obtenue en additionnant les notes pondérées des deux critères Prix/Valeur technique.

Note maxima pour la valeur technique est de 100 points

2 : Prix (coefficient 40)

L'analyse des offres de prix permettra un classement des candidats suivant la formule.

$$N_p = \frac{P_o \times 100}{P}$$

N_p : Note prix

P_o : Offre de prix la moins disante

P : Offre de prix de l'entreprise notée

Il sera attribué à l'offre la moins disante la note de 100 points qui constitue la note maxima.

Le pouvoir adjudicateur, représenté par le Directeur Général du CROUS Clermont Auvergne, examinera les offres des candidats pour établir un classement.

7 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R.2132-3 du Code de la commande publique, le dossier de consultation doit être retiré sur le site de dématérialisation des procédures suivant :

- <http://www.achatpublic.com>.

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **Lundi 16 novembre 2020 – 10h00**

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres : L'offre devra être déposée sur le site dématérialisation des procédures suivant : <http://www.achatpublic.com> (article R.2132-3 du Code de la commande publique).

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats.

Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit via la plateforme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>.

Les candidats devront les faire parvenir au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à formuler une réponse dans les meilleurs délais.

Les réponses seront transmises auprès de la plateforme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>.

Sur le site <http://www.achatpublic.com> l'ensemble des questions et des réponses sera accessible à ceux des candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.